

2017

Colline-Battle Hill- des-Gitwangaks

Lieu historique national du Canada

Énoncé de gestion

Introduction

L'Agence Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. L'Agence a pour mandat de protéger et de mettre en valeur ces joyaux de notre patrimoine dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Le présent énoncé de gestion expose l'approche et les objectifs de gestion adoptés pour le lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks, pour les dix prochaines années.

Le lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks a été désigné lieu historique national en 1971 afin de commémorer l'importance du fort du XVIII^e siècle dominant la colline Gitwangak, et l'association du lieu historique à l'*adaawak* (l'histoire) Gitwangak qui retrace les batailles épiques du légendaire chef Nekt pour le contrôle du lucratif réseau de voies commerciales s'étendant de la rivière Nass à la rivière Kitimat. Selon l'*adaawak* Gitwangak, les fortifications défensives ont été érigées par le chef Nekt. La fortification située au haut d'une colline contenait des longues maisons construites de planches de cèdre entourées d'une palissade. Les résultats de fouilles archéologiques laissent supposer que le site fut occupé pendant au moins un siècle avant d'être incendié et abandonné en 1835.

En 1981, la désignation de lieu historique national fut élargie de manière à tenir compte de l'importance historique des Xwtsaan Gitwangaks (mâts totémiques) situés à environ cinq kilomètres au sud, dans la collectivité autochtone de Gitwangak, en Colombie-Britannique. Les totems sont la propriété du Conseil de bande Gitwangak.

Le lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks est situé à Kitwanga en Colombie-Britannique, et est adjacent à la Xdi Dax (rivière Kitwanga) à environ cinq kilomètres au nord de Gitwangak. Il s'agit d'un lieu historique auto-interprété comportant un sentier et des panneaux d'interprétation trilingues élaborés en collaboration avec des membres de la Première Nation des Gitwangak et des représentants de la famille Nekt.

La désignation du site au titre de « Fort Kitwanga » fut initialement recommandée au ministre par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. À la demande du Conseil de bande Gitwangak, le site fut officiellement renommé « Lieu historique de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks » en 2006, principal point de contact de cette première nation à l'époque.

Le présent énoncé de gestion a été préparé avec la participation et le soutien d'un comité consultatif composé de membre de la Société Simgiget'm Gitwangak (chefs héréditaires). Créée en 2015, la Société Simgiget'm Gitwangak chapeaute la gestion de toutes les terres, des eaux et des ressources sur l'ancestral territoire Gitwangak situé à l'extérieur des limites de la Réserve Gitwangak.

Lors de l'élaboration du présent énoncé de gestion, le comité consultatif a demandé à ce que le nom officiel « Lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks » soit modifié pour devenir « Lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep ». La modification prévoit de substituer la version anglaise (Battle Hill) par le mot gitksan *ta'awdzep*. Bien que le processus de changement de dénomination d'un lieu historique national n'entre pas dans le champ de compétence de Parcs Canada et du présent énoncé de gestion, la dénomination « Lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep » sera utilisée dans la suite du présent document afin de souligner la volonté d'entreprendre ce processus.

Objectifs de gestion

La section qui suit définit l'orientation stratégique de la gestion du lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep au cours des dix prochaines années. L'Agence Parcs Canada entretiendra un dialogue ouvert sur l'application des objectifs de cet énoncé de gestion afin de s'assurer que ces derniers demeurent pertinents et significatifs.

L'Agence Parcs Canada et la Société Simgiget'm Gitwangak se réuniront tous les ans afin de recueillir des avis sur l'élaboration de plans de travail qui atteindront les objectifs du présent énoncé de gestion.

Établir des liens avec la Première Nation Gitwangak : L'Agence Parcs Canada respecte les droits des peuples autochtones et a pour priorité l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les collectivités autochtones.

Au lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep, l'Agence Parcs Canada, en collaboration avec la Première Nation Gitwangak, travaille à l'incorporation de savoirs et de valeurs traditionnels, d'un patrimoine culturel, et à garantir :

- Une protection adéquate des lieux;
- Une communication efficace des raisons justifiant l'importance du lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep et son rôle dans l'histoire du Canada.
- Le respect des valeurs patrimoniales du site par tous ceux qui, par leurs actions ou leurs décisions, peuvent exercer une influence sur le lieu.
- Une commémoration fidèle et respectueuse de l'adaawak de la Première Nation Gitwangak associée au lieu historique national.

L'Agence Parcs Canada fournit des conseils techniques à la Première Nation Gitwangak en matière de protection et de mise en valeur des *Xwtsaan* gitwangak (mâts totémiques) situés à Gitwangak.

Entretien des liens avec les partenaires locaux : L'Agence Parcs Canada travaille à l'entretien, la mise en valeur et la promotion du site en collaboration avec la Société Simgiget'm Gitwangak, le Conseil de bande Gitwangak et l'association communautaire de Kitwanga.

Gestion des ressources culturelles : L'Agence Parcs Canada protège les ressources culturelles et ses lieux patrimoniaux conformément à sa Politique sur la gestion des ressources culturelles (2013) et aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (2010). Ceci comprend le suivi de base de l'état des ressources culturelles et la documentation des interventions effectuées au lieu historique national. Les efforts déployés en matière de gestion au lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep garantissent également :

- La conservation de l'aspect ouvert du paysage historique entourant Ta'awdzep ainsi que du point de vue sur et depuis le sommet de Ta'awdzep.
- Que les interventions humaines sur le site ou en dehors de celui-ci n'entraînent pas la perte, la détérioration ou la mise en danger de ressources naturelles ou culturelles.
- Toutes les décisions touchant à la protection et à l'entretien des lieux désignés sont prises conformément à des principes de gestion des ressources culturelles dont :
 - La compréhension des valeurs patrimoniales
 - Une conservation durable
 - Les avantages qu'en tire la population canadienne.

Entretien des lieux : L'Agence Parcs Canada entretient les propriétés qu'elle administre de manière à en respecter les valeurs patrimoniales et à en présenter une image positive au public. L'Agence Parcs Canada assure un entretien annuel de ses sites en mettant l'accent sur la sécurité des visiteurs et les installations qui leur sont dédiées. L'Agence Parcs Canada travaille, en collaboration avec la Société Simgiget'm Gitwangak et les résidents locaux, à garantir la sécurité, la propreté et le caractère accueillant de ses lieux et installations pendant la saison touristique.

Appréciation du public et promotion : L'Agence Parcs Canada publie des renseignements sur l'importance du lieu historique national Gitwangak Ta'awdzep sur son site Web ainsi que dans le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada. Qui plus est, l'Agence Parcs Canada offre un dépliant à l'intention des visiteurs en guise de complément aux panneaux d'interprétation trilingues répartis sur les lieux et décrivant l'adaawak traditionnelle associée au site.

Sommaire de l'évaluation environnementale stratégique

L'Agence Parcs Canada a pour responsabilité l'évaluation et l'atténuation des impacts associés aux interventions de gestion dont peuvent faire l'objet les écosystèmes et les ressources culturelles. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010)* préparée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale prévoit une évaluation environnementale stratégique de tous les plans et politiques considérés comme ayant des effets importants, positifs ou négatifs sur l'environnement présentés au cabinet fédéral ou à un ministre aux fins d'approbation.

Une évaluation environnementale stratégique (ÉES) du présent énoncé de gestion a été effectuée et l'orientation de gestion qui s'en dégage a été ajustée pour répondre aux conclusions de l'évaluation. Voici un résumé de l'évaluation environnementale :

Des méthodes propres à une évaluation environnementale stratégique ont été employées pour évaluer les effets environnementaux potentiels liés à la mise en œuvre du projet d'énoncé de gestion déposé en octobre 2016 pour le lieu historique de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks. L'énoncé de gestion définit l'approche et les objectifs de gestion de Parcs Canada propres au site qui permettent à l'Agence de s'acquitter de son mandat. Les conclusions de l'ÉES sont brièvement résumées ci-après.

Les objectifs définis dans l'énoncé de gestion portent principalement sur l'établissement de liens avec la Première Nation Gitwangak, dont l'histoire et la culture sont des éléments essentiels du lieu historique; l'entretien de liens avec des partenaires locaux; la protection des ressources culturelles et des emplacements patrimoniaux sur place; l'entretien des équipements et des installations ainsi que la promotion du site auprès du public afin que ce dernier comprenne et apprécie les récits traditionnels et l'histoire associés au site. L'application de mesures visant à atteindre les objectifs définis dans l'énoncé de gestion devra augmenter le niveau de protection des ressources culturelles et d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks. Aucun effet environnemental négatif associé à l'application des objectifs de l'énoncé de gestion n'est prévu. Tous les objectifs proposés dans le projet d'énoncé de gestion déposé en octobre 2016 pour le lieu historique national de la Colline-Battle Hill-des-Gitwangaks sont en accord avec la politique de Parcs Canada et l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Fort-Kitwanga (2000).

Chaque projet mis en œuvre dans le but d'appliquer les objectifs de l'énoncé de gestion relatifs au lieu historique sera évalué afin de déterminer si, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE)* ou une loi la remplaçant, une étude d'impact est nécessaire. Dans le cas où une étude d'impact serait requise, aucun travail lié au projet ne sera entrepris avant que l'étude d'impact n'ait été effectuée et que l'Agence Parcs Canada ait décidé de mettre ledit projet en œuvre. Une ÉES plus approfondie et détaillée du plan directeur 2005 pour le lieu historique national du Fort-Kitwanga (aujourd'hui appelé lieu historique national de la Collin-BattleHill-des-Gitwangaks) a été effectuée. L'ÉES a cerné les facteurs responsables d'impacts sur l'environnement et proposé des mesures visant à atténuer ces impacts. Il convient de consulter ce document avant d'entreprendre toute activité de gestion de la végétation pouvant donner lieu à la propagation d'espèces de mauvaises herbes envahissantes sur les lieux.